



Syndicat
Général
de l'Éducation
Nationale

Bretagne

Secteur Finistère

Assistants de scolarisation :

extrait du courrier à Mme la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale du Finistère (le 5.04.202)

« Objet : demande de diffusion d'informations sur les Assistants de Scolarisation

Depuis la rentrée dernière, des personnels sont recrutés sous un nouveau statut "Assistant de Scolarisation" .

Nous avons été interpellé à plusieurs reprises par des personnels , souvent actuellement en CUI sur des missions AVS mais aussi des directeurs et enseignants en poste.

Ils nous interrogent essentiellement sur :

- le "profil" nécessaire pour pouvoir candidater et les éventuels publics concernés et priorités
- le calendrier et les procédures de recrutement ;
- les démarches à faire et services auxquels il faut s'adresser
- les différences d'avec le statut CUI d'une part et celui d'ASEN d'autre part
- les missions qui sont données
- le nombre de postes dans le département » [...]

Extrait de la réponse de Mme la DASEN du Finistère (en date du 15.06.2012)

« Dans un premier temps, je vous invite à vous rendre sur le site de la direction des services départementaux (<http://www.ia29.ac-rennes.fr>) et , dans la rubrique « la scolarisation des élèves handicapés » , à prendre connaissance des documents concernant les auxiliaires de vie scolaire, notamment du « livret d'accueil AVS 2011.2012 » qui répond en grande partie à vos questions (missions, cadre d'emploi etc...) <http://www.ia29.ac-rennes.fr/jahia/Jahia/lang/fr/pid/8972>

[...]

Le département du Finistère a été attributaire fin septembre 2011 de 39,5 équivalents temps plein d'assistants de scolarisation. Ces personnels ont pour mission l'accompagnement d'élèves en situation de handicap.

Les assistants de scolarisation ayant statut d'assistant d'éducation, les contrats de droit public, sont renouvelables pour une durée maximale de 6 années. C'est pourquoi peu de possibilités de nouveaux recrutements se présentent.

En effet, tous les postes ont été pourvus cette année et seront reconduits à la rentrée prochaine. Le recrutement est réalisé tout au long de l'année, dès lors qu'un poste se libère.

Ces contrats sont prioritairement proposés aux anciens contrats aidés qui doivent être titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme de niveau IV ou justifier de 3 années d'expérience dans l'accompagnement d'élèves handicapés.

Les candidats à ce type de contrat doivent adresser leur candidature accompagnée d'une lettre de motivation, d'un CV, de la photocopie de leur diplôme et de justificatifs d'emplois occupés à :

*Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale
Service Divel/ASH
1 bd du Finistère
29558 Quimper Cedex 9*

A partir du mois de septembre, si des possibilités se présentent sur leur secteur géographique, le coordonnateur des AVS les contactera » [...]